

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

Arrêté du 29 novembre 2023 relatif aux antennes et détachements de l'office de lutte contre le trafic illicite de migrants

NOR : IOMC2326837A

Le ministre de l'intérieur et des outre-mer et le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur et des outre-mer, chargé des outre-mer,

Vu le décret n° 2019-1475 du 27 décembre 2019 modifié portant création et organisation des directions territoriales de la police nationale ;

Vu le décret n° 2022-1704 du 27 décembre 2022 modifié portant création d'un office de lutte contre le trafic illicite de migrants ;

Vu le décret n° 2023-1013 du 2 novembre 2023 relatif aux services déconcentrés et à l'organisation de la police nationale ;

Vu le décret n° 2023-1108 du 29 novembre 2023 fixant la date de création des services déconcentrés de la police nationale ;

Vu l'arrêté (NOR : IOMC2331199A) du 29 novembre 2023 relatif aux services départementaux de la police aux frontières et au service de la police aux frontières de Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Vu l'avis du comité social d'administration de réseau de la direction générale de la police nationale du 21 septembre 2023,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Les antennes et les détachements de l'office de lutte contre le trafic illicite de migrants mentionnés à l'article 10 du décret du 27 décembre 2022 susvisé sont créés conformément au tableau figurant en annexe.

Art. 2. – I. – Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à compter de la date de création des services déconcentrés de la police nationale issus du décret du 2 novembre 2023 susvisé, fixée par le décret n° 2023-1108 du 29 novembre 2023.

II. – Par dérogation au I, les dispositions du présent arrêté relatives aux antennes de Guyane et de Mayotte, rattachées respectivement aux services territoriaux de la police aux frontières de Guyane et de Mayotte créés par le décret du 27 décembre 2019 susvisé, entrent en vigueur le lendemain de sa publication au *Journal officiel*.

Art. 3. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 29 novembre 2023.

*Le ministre de l'intérieur
et des outre-mer,*
GÉRALD DARMANIN

*Le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur
et des outre-mer, chargé des outre-mer,*
PHILIPPE VIGIER

ANNEXE

N° de département	Service déconcentré de rattachement	Antennes	Détachements
06	Service départemental de la police aux frontières des Alpes-Maritimes	Nice	
13	Service interdépartemental de la police aux frontières des Bouches-du-Rhône	Marseille	
14	Direction interdépartementale de la police nationale du Calvados		Caen
2A	Service interdépartemental de la police aux frontières de la Corse-du-Sud		Ajaccio
2B	Service départemental de la police aux frontières de Haute-Corse		Bastia
21	Service départemental de la police aux frontières de la Côte-d'Or		Dijon
25	Service interdépartemental de la police aux frontières du Doubs		Pontarlier
31	Service interdépartemental de la police aux frontières de la Haute-Garonne	Toulouse	
33	Service interdépartemental de la police aux frontières de la Gironde	Bordeaux	
34	Service interdépartemental de la police aux frontières de l'Hérault		Montpellier
35	Service interdépartemental de la police aux frontières d'Ille-et-Vilaine	Rennes	
38	Direction interdépartementale de la police nationale de l'Isère		Voiron
44	Service interdépartemental de la police aux frontières de la Loire-Atlantique		Nantes
45	Service interdépartemental de la police aux frontières du Loiret		Orléans
50	Service interdépartemental de la police aux frontières de la Manche		Cherbourg
54	Service départemental de la police aux frontières de Meurthe-et-Moselle		Nancy
57	Service interdépartemental de la police aux frontières de la Moselle	Metz	
59	Service interdépartemental de la police aux frontières du Nord	Lille	
62	Service interdépartemental de la police aux frontières du Pas-de-Calais	Coquelles	
64	Service interdépartemental de la police aux frontières des Pyrénées-Atlantiques		Hendaye
66	Service interdépartemental de la police aux frontières des Pyrénées-Orientales		Perpignan
67	Service interdépartemental de la police aux frontières du Bas-Rhin		Strasbourg
69	Service interdépartemental de la police aux frontières du Rhône	Lyon	
73	Service départemental de la police aux frontières de la Savoie		Modane
74	Service interdépartemental de la police aux frontières de la Haute-Savoie		Annemasse
75	Sous-direction de la lutte contre l'immigration irrégulière de la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne (Préfecture de Police)	Paris	
76	Service interdépartemental de la police aux frontières de la Seine-Maritime		Le Havre
77	Service interdépartemental de la police aux frontières de Seine-et-Marne	Chessy	
78	Service départemental de la police aux frontières des Yvelines		Saint-Cyr-L'Ecole
83	Service départemental de la police aux frontières du Var		Toulon
84	Direction interdépartementale de la police nationale de Vaucluse		Avignon
87	Direction interdépartementale de la police nationale de la Haute-Vienne		Limoges
91	Service départemental de la police aux frontières de l'Essonne		Evry
95	Service départemental de la police aux frontières du Val-d'Oise	Cergy	
	Direction de la police aux frontières des aéroports parisiens	Roissy	Orly

N° de département	Service déconcentré de rattachement	Antennes	Détachements
973	Service territorial de la police aux frontières de Guyane	Guyane	
976	Service territorial de la police aux frontières de Mayotte	Mayotte	